



Les subventions suivantes seront accordées sur leur demande aux pays organisateurs :

ATIBOX Elevage CHF 500

ATIBOX Championnat Mondial IPO CHF 500

ATIBOX Championnat Mondial Pistage..... CHF 1000

Le choix des juges est approuvé par l'ATIBOX.

L'argent des engagements reste la propriété de l'organisateur.

Responsabilités des pays organisateurs :

- Organisation de la manifestation.
- Mise à disposition du personnel nécessaire.
- Fourniture des coupes et prix.
- Prise en charge de la totalité des frais des juges pour l'ATIBOX élevage.
- Prise en charge des frais de séjour (alimentation, nuitée) des juges pour l'ATIBOX IPO et Pistage.

ATIBOX IPO et Pistage :

Les frais de voyage sont à la charge du club du pays d'origine du juge.